

CERTIFICAT de Transfert

I.F.D ANIMALIUM

43 rue Greneta 75002 Paris

Pour ses activités de formation professionnelle, et d'action de formation par apprentissage
(article L6313-1 du code du travail)

Exclusion : Aucune

ALTICERT a évalué les activités de formation professionnelle, et d'action de formation par apprentissage (déclaration d'activité enregistrée sous le NDA n 11922055492 - N° 803856509), et atteste de leur conformité aux :

Décret 2019-564 relatif à la qualité des actions de la formation

Décret 2019-565 relatif au référentiel national sur la qualité des actions concourant au développement des compétences

Arrêté du 06 juin 2019 relatif aux modalités d'audit associées au référentiel national mentionné à l'article D. 6316-1-1 du code du travail

Guide de lecture du référentiel national Qualité, mentionné à l'article L.6316-3 du Code du travail.

A la procédure de certification ALTICERT PR_002 dans sa version en vigueur

Arrêté du 31 mai 2023 portant diverses mesures en matière de certification qualité des organismes de formation

N° d'enregistrement du certificat de transfert: 2023-325-01- version b

Date de transfert de certification : 21/11/2023

Certificat valable du 21/11/2023 au 29/03/2025, sous réserve d'une surveillance entre le 14^{ème} et le 22^{ème} mois du cycle de 3 ans

A Lyon, le 21/11/2023
Jean-François ROUSSEAU
Responsable Certification



Accréditation n°5-0637
Portée disponible sur www.cofrac.fr